



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question au Gouvernement n° 1516

Texte de la question

ORIENTATION APRÈS LE BACCALAURÉAT

**M. le président.** La parole est à Mme Lucette Lousteau, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

**Mme Lucette Lousteau.** Madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, notre majorité a le souci de changer le quotidien des Français. (*« C'est raté ! » sur les bancs du groupe UMP.*)

Nous en sommes convaincus : les grandes politiques publiques sont indispensables au redressement, mais elles doivent aussi être complétées par des actions facilitant la vie quotidienne de nos concitoyens et de nos entreprises. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

C'est tout l'objet du choc de simplification voulu par le Président de la République, un choc qui va produire des effets dans de nombreuses sphères de la vie de nos concitoyens.

**M. Bernard Deflesselles.** Pour produire des effets, il en produit !

**Mme Lucette Lousteau.** À cet égard, la rénovation du système « admission post-bac » annoncée la semaine dernière est un acte concret et bienvenu, qui va permettre chaque année à près de 700 000 jeunes de s'inscrire plus aisément dans les établissements d'enseignement supérieur. Pour des générations entières, l'orientation post-baccalauréat a été rendue pénible par la complexité des procédures, et ce qui devait être un choix de réussite devenait parfois un choix par défaut, un casse-tête, voire une source d'angoisse. Aussi les dix mesures que vous proposez pour rénover et simplifier la procédure « admission post-bac » constituent-elles une réponse adaptée pour moderniser un système qui influe fortement sur la vie des centaines de milliers de jeunes qui s'y engagent.

Madame la ministre, la jeunesse est une des priorités du Gouvernement.

**M. Franck Gilard.** Si on passait à la question suivante ? Puisqu'on a à la fois la question et la réponse...

**Mme Lucette Lousteau.** Améliorer le système « admission post-bac », c'est produire de la justice sociale pour la jeunesse. Cette exigence va permettre à chacun de mieux trouver sa place dans l'enseignement supérieur, en refusant les stratégies d'évitement ou le recours à des acteurs extérieurs, qui ne sont pas toujours bien intentionnés.

Madame la ministre, pouvez-vous nous en dire plus sur la rénovation du système « admission post-bac » ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Mme Geneviève Fioraso**, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Madame la députée, vous l'avez dit, ce gouvernement a placé la formation, la réussite des parcours scolaires et l'insertion professionnelle au cœur de ses priorités. Or, on le sait, la réussite de l'insertion professionnelle repose sur la réussite de l'orientation, une orientation choisie et maîtrisée par le jeune lui-même et sa famille.

Vous avez évoqué la création, sous la majorité précédente, du portail numérique APB, qui a été une bonne chose, puisqu'il a permis de mettre fin aux files d'attente et aux bousculades au moment des inscriptions. Il présentait néanmoins de nombreux désavantages et devait être amélioré : APB était en effet devenu un véritable casse-tête pour les jeunes et pour leurs familles.

On ne peut pas s'orienter en un seul clic, et il importe de s'informer auparavant. Il fallait donc mieux informer et simplifier l'offre. C'est pourquoi j'ai entrepris une simplification drastique de notre offre de formation, qui était si complexe que ni les employeurs, ni les jeunes, ni les familles ne s'y retrouvaient. Des coachs privés étaient même consultés par les familles qui pouvaient s'offrir leurs services, ce qui, on en convient, est un vrai scandale dans un service public d'enseignement !

Dès cette année, les lycéens choisiront parmi 45 licences générales, au lieu de 1 800 précédemment ; dès 2015, les masters ne compteront plus que 240 intitulés, au lieu de 5 000 précédemment, et les licences professionnelles 240, au lieu de 2000. Le voilà, le choc de simplification dans la vie réelle, pour améliorer concrètement le sort de la population !

Le calendrier d'APB sera par ailleurs modifié pour que les lycéens valident leurs vœux après la semaine des écrits du baccalauréat, et non pendant celle-ci, ce qui était une source de stress. Un numéro vert sera mis en place et une équipe répondra, dans chaque rectorat, aux questions des lycéens et de leurs familles. Enfin, nous limiterons l'orientation par défaut.

Anticiper l'information, simplifier l'offre, accompagner les démarches : telle est notre méthode pour favoriser la réussite des jeunes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

## Données clés

**Auteur :** [Mme Lucette Lousteau](#)

**Circonscription :** Lot-et-Garonne (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1516

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [15 janvier 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [15 janvier 2014](#)